



Autorisation parentale pour enfant mineur - Examen IRM

L'examen IRM de tout enfant mineur ne peut se faire qu'en présence du détenteur de l'autorité parentale ou d'une personne majeure désignée par ce dernier.

Ce document doit être rempli, signé et donné le jour de l'examen IRM.

Je soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

.....
.....

N° de téléphone :

- Père
 Mère
 Détenteur de l'autorité parentale

Autorise l'enfant :

Nom et prénom :

Né le :

à réaliser son examen d'IRM le

En cas d'injection de produit de contraste :

"Je déclare avoir reçu les informations relatives à l'injection de produit de contraste et autorise, en tant que responsable légal, le médecin à administrer un éventuel produit de contraste si besoin pour l'examen ou réaliser tout geste dont il jugera nécessaire lors de l'examen."

En cas d'absence du détenteur de l'autorité parentale (père, mère,...), l'enfant mineur peut être accompagné par une personne majeure désignée par le détenteur de l'autorité parentale pour la réalisation de son examen.

Dans ce cas, j'autorise :

Me, Mr, Nom : Prénom :

à accompagner mon enfant pour son examen IRM et prendre les décisions qui seront nécessaires. J'atteste ce jour que l'accompagnant est bien majeur à la date du rendez-vous IRM de mon enfant.

Le :

A :

Signature du détenteur de l'autorité parentale